

# **DÉCLARATION DE GARANTIE SUR LES DISPOSITIFS DE ANTIPOLLUTION CALIFORNIENS ET FÉDÉRAUX POUR GAZ D'ÉCHAPPEMENT ET D'ÉVAPORATION**

## **VOS DROITS ET OBLIGATION AUX TERMES DE LA GARANTIE**

Le California Air Resources Board, l'US Environmental Protection Agency (l'« US EPA ») et Kohler Co. sont heureux d'expliquer la garantie sur les dispositifs antipollution pour gaz d'échappement et d'évaporation de votre petit moteur non routier (« SORE ») 2016-2018 et équipement à moteur le cas échéant. En Californie et aux États-Unis, les SORE et équipements à moteur doivent être conçus, construits et équipés de manière à satisfaire aux strictes normes antismog de Californie et de l'US EPA. Kohler Co. doit garantir les dispositifs antipollution de votre SORE et équipement à moteur pendant la durée indiquée ci-dessous, sous réserve qu'ils n'aient pas fait l'objet d'utilisation abusive, de négligence ou d'entretien incorrect sur votre SORE et équipement à moteur.

Vos dispositifs antipollution d'échappement peuvent inclure des pièces telles que les carburateurs, les systèmes d'injection de carburant, le système d'allumage et les pots catalytiques. Ils peuvent également y avoir un système de contrôle des émissions par évaporation qui peut inclure les réservoirs de carburant, capuchons de réservoir, robinets, boîtes filtrantes, filtres, tuyaux de vapeurs, colliers de serrage, connecteurs, courroies et autres pièces associées. Pour les moteurs de 80 cc ou moins, seul le réservoir de carburant est soumis aux exigences de la garantie des dispositifs antipollution pour gaz d'évaporation de la présente section (Californie seulement).

### **COUVERTURE DE LA GARANTIE DU FABRICANT :**

Le dispositif antipollution pour gaz d'échappement et d'évaporation du SORE 1995 et ultérieur est garanti pendant trois ans. Si toute pièce du SORE ou équipement à moteur en rapport avec les émissions d'échappement ou par évaporation est défectueuse, cette pièce sera réparée ou remplacée par Kohler Co.

### **RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE AUX TERMES DE LA GARANTIE :**

En tant que propriétaire du SORE ou équipement à moteur, vous avez pour responsabilité d'effectuer l'entretien requis indiqué dans le mode d'emploi. Kohler Co. conseille de conserver tous les reçus couvrant l'entretien de votre SORE ou équipement à moteur, mais Kohler Co. ne peut pas rejeter la garantie uniquement parce qu'il manque des reçus.

En tant que propriétaire du SORE ou équipement à moteur, veuillez toutefois noter que Kohler Co. peut rejeter un recours à la garantie si la défaillance de votre SORE ou équipement à moteur ou d'une pièce est causée par un emploi abusif, une négligence, un entretien incorrect ou des modifications non autorisées.

Vous avez pour responsabilité de présenter votre SORE ou équipement à moteur à un centre de réparation Kohler Co. dès qu'un problème se manifeste. Les réparations sous garantie doivent être achevées dans un délai raisonnable, dans une limite de 30 jours. Pour toute question concernant la garantie, adressez-vous au concessionnaire Kohler au 1-800-544-2444.

### **GARANTIE GÉNÉRALE SUR LES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION**

La période de garantie débute à la date de livraison du moteur ou du matériel à un acheteur final. Kohler Co. garantit à l'acheteur final et à chaque acheteur ultérieur que le moteur est :

- Conçu, fabriqué et équipé de manière à être conforme à toutes les réglementations en vigueur adoptées par l'Air Resources Board et l'US EPA; et
- Exempt de défauts de pièces et de main-d'œuvre faisant qu'une pièce garantie n'est pas identique à tous égards importants à la pièce décrite dans la demande de certification du constructeur du moteur.

La garantie sur les pièces en rapport avec les émissions est la suivante :

1. Toute pièce garantie dont le remplacement n'est pas prévu dans le cadre de l'entretien requis en vertu du manuel de l'utilisateur fourni est garantie pendant la période de garantie indiquée ci-dessus. En cas de défaillance d'une telle pièce durant la période de garantie, cette pièce sera réparée ou remplacée par Kohler Co. sans frais pour le propriétaire. Une telle pièce réparée ou remplacée dans le cadre de la garantie sera garantie pour le restant de la période de garantie.
2. Toute pièce garantie dont seul le contrôle régulier est prévu en vertu du manuel de l'utilisateur fourni est garantie pendant la période de garantie indiquée ci-dessus. Une telle pièce réparée ou remplacée dans le cadre de la garantie sera garantie pour le restant de la période de garantie.

3. Toute pièce garantie dont le remplacement est pas prévu dans le cadre de l'entretien requis en vertu du manuel de l'utilisateur fourni est garantie pendant la période qui s'étend jusqu'au premier point de remplacement prévu pour cette pièce. En cas de défaillance de la pièce avant le premier remplacement prévu, la pièce sera réparée ou remplacée par Kohler Co. sans frais pour le propriétaire. Une telle pièce réparée ou remplacée dans le cadre de la garantie sera garantie pour le restant de la période qui précède le premier point de remplacement prévu pour cette pièce.
4. Des pièces rapportées ou modifiées qui ne sont pas exemptées par l'Air Resources Board ne pourront pas être utilisées. L'utilisation par l'acheteur final de toute pièce rapportée ou modifiée non exemptée pourra justifier le refus d'un recours à la garantie. Le fabricant décline toute obligation de couverture des défaillances de pièces garanties résultant de l'utilisation d'une pièce rapportée ou modifiée non exemptée.

### PIÈCES COUVERTES PAR LA GARANTIE

Les pièces ci-dessous (le cas échéant) sont couvertes par la Garantie sur les dispositifs antipollution fédéraux et californiens. Certaines pièces indiquées ci-dessous peuvent nécessiter un entretien régulier et sont garanties jusqu'au premier point de remplacement prévu pour la pièce considérée.

- Sonde d'oxygène
- Collecteur d'admission
- Collecteur d'échappement
- Pot catalytique
- Pot à réacteur thermique
- Conduite de carburant, raccords et colliers de serrage de conduite de carburant
- Module d'avance à l'allumage
- Reniflard de carter moteur
- Système d'injection d'air
  - Pompe à air ou soupape à impulsions
  - Vanne de commande/distribution
  - Collecteur de distribution
  - Tuyaux d'air
  - Conduites de dépression
- Module(s) d'allumage avec câble de haute tension
- Régulateur de carburant gazeux
- Unité de commande électronique
- Carburateur ou système d'injection de carburant
- Vanne de régulation de carburant
- Filtre à air, filtre à carburant et bougies (jusqu'au premier point de remplacement prévu seulement)
- Système de contrôle de l'évaporation
  - Boîte filtrante
  - Filtre pour boîte filtrante
  - Tuyau de vapeur
  - Connecteur d'orifice
  - Réservoir
  - Capuchon de réservoir de carburant
  - Boîte de poire d'amorçage

### RESTRICTIONS

La présente Garantie sur les dispositifs antipollution ne couvre **pas** :

- a. Les dommages consécutifs tels que perte de temps, dérangement, perte de jouissance du moteur ou du matériel, etc.
- b. Les frais de diagnostic et de contrôle qui ne résultent pas dans l'exécution d'un service couvert par la garantie.

**KOHLER**<sup>®</sup>  
Power Systems

KOHLER Co. Kohler, Wisconsin 53044  
Téléphone 920-457-4441, Télécopie 920-459-1646  
Pour connaître le revendeur/centre de réparation  
le plus proche aux États-Unis et au Canada,  
appeler le 1-800-544-2444  
KOHLERPower.com

TP-6884-FR 8/17c